

# Présentation du fonctionnement du Restaurant Scolaire des Sources

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h

COMMUNE DE  
**BEYNOST**



# SOMMAIRE DE REUNION

- Le Restaurant Scolaire en **quelques chiffres**.
- Présentation du **fonctionnement du Restaurant Scolaire**.
- Présentation **des équipes** du Temps Méridien.
- **Quelques rappels du règlement intérieur** du Temps Méridien.
- **Questions** des parents.

# Le Restaurant Scolaire en quelques chiffres

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h



Durant l'année 2021-2022 le restaurant scolaire a servi 16 265 repas en maternelle et 37 329 repas en élémentaire, soit un total de **53 594 repas**.

Pour la période de septembre à décembre 2022, le restaurant scolaire a servi **22 236 repas**.

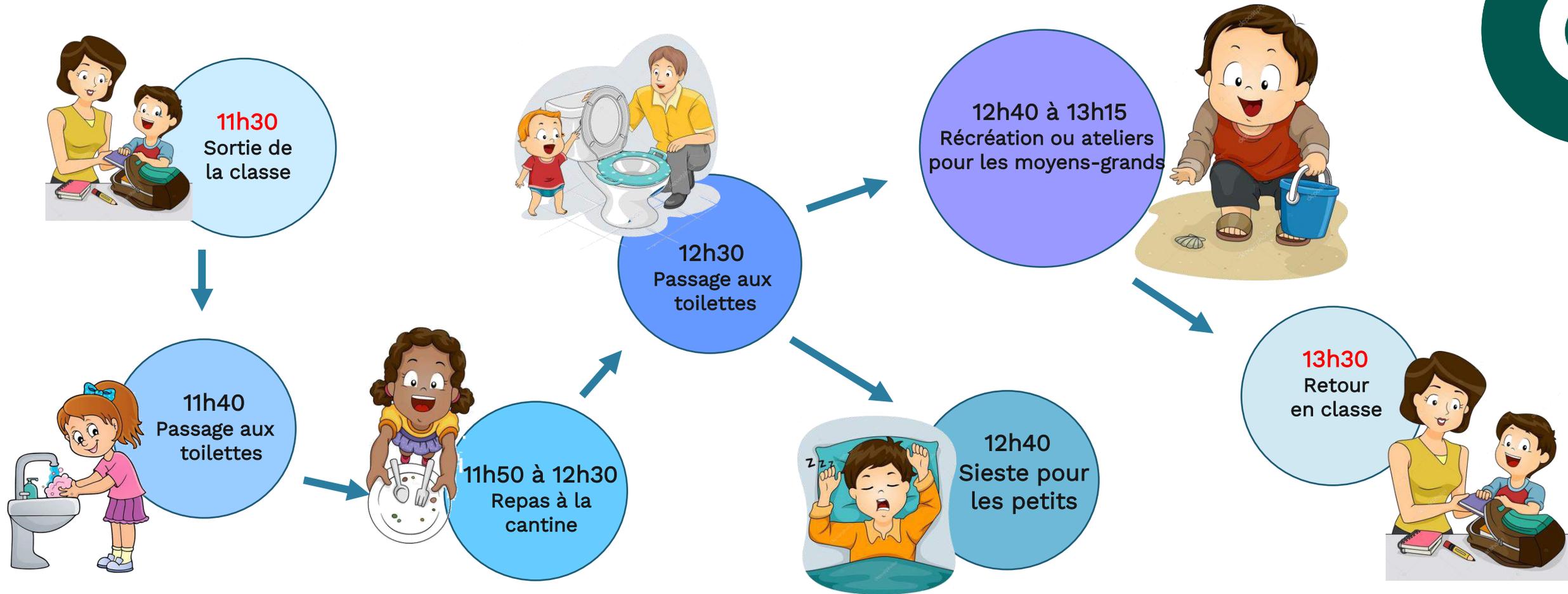
Le restaurant scolaire de Beynost accueille **en moyenne 440 enfants**.  
**140 enfants** en maternelle, soit environ **78%** de l'effectif total.  
**300 enfants** en élémentaire, soit environ **82%** de l'effectif total.

les enfants sont accompagnés durant la pause méridienne par **28 agents** communaux.

# Présentation du fonctionnement du Restaurant Scolaire

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h

COMMUNE DE  
**BEYNOST**



Les enfants sont répartis en trois sections par niveau de classe.

### PETITES SECTIONS

Moyenne journalière de 38 enfants



### MOYENNES SECTIONS

Moyenne journalière de 50 enfants



### GRANDES SECTIONS

Moyenne journalière de 52 enfants







# Temps Méridien échelonné 12h00 à 14h00





Pointage sur  
la liste de  
présence



Passage aux  
toilettes





Dès la rentrée scolaire 2022, le fonctionnement Self est de retour pour toutes les classes élémentaires. Les enfants pourront de nouveau se servir seul et déjeuner avec leurs amis de niveaux différents.



 Repas à la cantine en fonctionnement « Self Qui fait Grandir »



*Mission accomplie, j'ai tout débarrassé !!*





La cour de récréation est répartie en trois zones : terrains & ballons ; malle de jeux ; jeux calmes qui sont surveillées par 4 animateurs durant toute la durée de la récréation.





Durant la pause méridienne, l'équipe d'animation propose des ateliers divers et variés aux enfants afin d'animer le temps de récréation.

# Présentation des équipes

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h

COMMUNE DE  
**BEYNOST**



1 Responsable de service

1 Coordinateur

7 ATSEM

10 agents en Maternelle

9 agents en Élémentaire

# Quelques rappels du règlement intérieur du Temps Méridien

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

## ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT GENERAL

Le restaurant est mis à disposition des enfants scolarisés à l'école des Sources de Beynost, maternelle et élémentaire, pour le repas du midi. Il fonctionne les jours de classe.

Le temps méridien, appelé également le 12-14, est municipal et fonctionne donc :

- Pour les maternelles de 11h30 à 13h20 (ouverture des portes de l'école)
- Pour les élémentaires de 12h00 à 13h50 (ouverture des portes de l'école)

Pour les familles ayant au moins 1 enfant scolarisé en maternelle **ET** 1 en élémentaire, pour les assistantes maternelles accueillant au moins 1 enfant scolarisé en maternelle **ET** 1 en élémentaire ou toute autre personne déléguée par la famille, la mairie met en place une garderie de 11h30 à 12h00 pour les maternelles et de 13h20 à 13h50 pour les élémentaires. Pour bénéficier de ce service, les familles concernées doivent **obligatoirement** s'inscrire auprès du service Education.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION DES ENFANTS

Les enfants sont admis à **partir de 3 ans révolus** à condition qu'ils soient autonomes pour prendre leurs repas seuls et propres à la sieste.

## ARTICLE 5 : CAS PARTICULIER

En cas de besoin d'inscription inopinée pour cause d'obligation familiale, l'enfant qui n'aura pas été inscrit dans les conditions prévues à l'article 3, pourra être accueilli **exceptionnellement** au restaurant scolaire sur autorisation du Coordinateur du restaurant scolaire. Dans ce cas, il lui sera servi un repas de secours, facturé sans majoration les deux premières fois, puis avec une majoration de 30% les fois suivantes.

En cas de fermeture imprévue du restaurant scolaire (liée au contexte sanitaire, grève, problème technique...), la déduction du repas sera automatiquement prise en compte.

## ARTICLE 4 : GESTION DES RESERVATIONS & ANNULATIONS

Aucun enfant ne sera accepté au restaurant scolaire **sans** inscription administrative et réservations **préalables**.

Toute modification, suppression ou ajout d'une réservation doit être effectuée **la veille du jour souhaité, avant 10 heures sauf pour le lundi ou la réservation/annulation doit se faire au plus tard le vendredi précédent avant 10 heures. Tout repas non décommandé dans le délai prévu sera facturé.**

## ARTICLE 6 : ABSENCE

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence non justifiée. Donnent lieu à déduction les cas suivants :

- Hospitalisation de l'enfant (à partir du 1<sup>er</sup> jour).
- Maladie supérieure à 2 jours sur **certificat médical** (la déduction ne sera effective qu'à compter du 3<sup>e</sup> jour calendaire), justificatif à adresser par mail au service Education **au plus tard dans les 5 jours**.
- Fermeture imprévue du restaurant scolaire

## ARTICLE 11 : REPAS / MENUS

Outil pédagogique qui s'inscrit dans le projet éducatif global de la commune, la restauration scolaire possède une dimension éducative qui favorise l'apprentissage du goût par l'élaboration de plats traditionnels et la recherche permanente de l'équilibre alimentaire.

Dans le cadre du marché public signé avec la société prestataire de restauration, la commune de Beynost exige :

- 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques (art. L.230-5-1-l du CRPM) en 2022
- Le développement de l'acquisition de produits issus du commerce équitable, ainsi que ceux issus des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)
- L'information sur les repas (« fait maison », signes de qualité, qualité nutritionnelle...)

- L'environnement et la santé (interdiction de certains contenants en matière plastique)
- La contribution à la lutte contre le gaspillage alimentaire

La société prestataire de restauration propose des menus équilibrés, élaborés par une diététicienne. L'équilibre des menus est établi sur une période de 4 semaines. La qualité des préparations et des produits les composant sera conforme :

- A la recommandation nutrition du GEMRCN version 2.0 – juillet 2015 et de ses éventuelles évolutions
- Au code des usages professionnels
- Aux nouvelles prescriptions issues de la loi EGALIM (N° 2018-938 du 30 octobre 2018)

# Question des parents

Réunion du Mardi 17 janvier à 18h

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

Le service Animation Education Jeunesse de la commune de Beynost reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Mr ROUX Romaric : 04 78 55 83 46 - 06 17 37 79 12

Mr GILLE Alexis : 04 78 55 83 47 - 06 95 38 85 98

[jeunesse@ville-beynost.fr](mailto:jeunesse@ville-beynost.fr)